

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Epanouissement du Citoyen et  
Jeunesse »

Conseil municipal du 16 décembre 2013  
Séance du 26 novembre 2013

## 29 Association Amicale Sportive de TIR - convention d'objectifs - renouvellement

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN  
M. KCHOK, Mme KEZZOUL.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, OYONO, KOUACHI-MAHSAS,  
MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes M'BAYE-DIAO, BARBETTE, M.BELMHAND,  
Mmes FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, M.TAHI.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON  
M. GRIMBERT  
Mme PORAS  
Mme BOUKHELIF  
M. RIFI SAIDI  
Mme PAMART  
M. MACHU  
Mme LEFEVRE

Pouvoir à : M. VILLEMMAIN  
Pouvoir à : M. BERNARD-LUNEAU  
Pouvoir à : Mme CARLIER  
Pouvoir à : M. BOUADDI  
Pouvoir à : M. BOULHAMANE  
Pouvoir à : Mme DINGIVAL  
Pouvoir à : Mme FEVRIER  
Pouvoir à : M. BELMHAND

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. ABBA SIDICK  
M. NACHITE  
Mme RIFFAULT  
M. VARLET  
M. CHEURFA

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

20 DEC, 2013	39
	39
	34

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Cédric LEMAIRE, conseiller municipal délégué, expose :

Afin de favoriser et promouvoir la pratique du tir et l'éducation à la citoyenneté par le sport, la ville de Creil souhaite renouveler la convention d'objectifs avec l'association Amicale Sportive de TIR.

Le document précise, dans le cadre de la politique sportive, tant les engagements réciproques de la ville et de l'association que les axes de développement de cette dernière.

Cette convention d'objectifs, établi pour trois ans (saisons 2014 à 2016), détaille notamment la formation des éducateurs, l'élargissement des publics, les résultats sportifs, la participation aux événements locaux ainsi que les aides directes et indirectes apportées par la commune.



# maintenant !

Il vous est demandé d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention d'objectifs.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu la convention d'objectifs ci-annexée,

Vu l'avis de la commission «Epanouissement du citoyen et Jeunesse» en date du 26 novembre 2013,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1** : d'approuver la convention d'objectifs.

**Article 2** : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs 2014/ 2016 avec l'association Amicale Sportive de TIR.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 19 DEC. 2013

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le 20/12/13

et publication ou notification le 19/12/13

CREIL, le 20/12/13

LE MAIRE

Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Ratuy

20 DEC. 2013